



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Message de Mme Irina Bokova,  
Directrice générale de l'UNESCO,**

**à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement**

**5 juin 2016**

**Défendons la nature sauvage**

Les espèces sauvages font partie intégrante de notre biosphère et sont essentielles non seulement à la santé des écosystèmes, mais également à la paix et au développement durable. De nombreuses communautés dépendent pour leur subsistance du commerce et du tourisme liés aux espèces sauvages. On estime ainsi qu'un milliard de personnes dépendent de la viande de brousse pour leur subsistance.

Après la perte de leur habitat, le commerce illégal, le braconnage et l'abattage illégal d'arbres sont parmi les plus graves menaces pesant sur l'avenir de plusieurs des espèces les plus vulnérables de la planète. À titre d'exemple, en dépit de politiques favorables, le braconnage du rhinocéros en Afrique du Sud a augmenté de 8 000 % entre 2007 et 2014, et chaque année 30 000 éléphants sont tués pour l'ivoire de leurs défenses.

La protection de la vie sauvage doit être une composante essentielle de tous les efforts consacrés à éradiquer la pauvreté, renforcer la sécurité alimentaire et favoriser une croissance économique durable, comme le reconnaît clairement le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Une tolérance zéro des activités illégales est la seule façon de tenir ces nouveaux objectifs. Nous tous, en tant qu'organisations internationales, États ou consommateurs, devons nous engager avec beaucoup plus de détermination dans la lutte contre le commerce international illégal des espèces sauvages.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/69/314) qui exhorte les États membres à s'attaquer au trafic illégal des espèces sauvages, l'UNESCO met l'accent sur le renforcement des capacités et le soutien à d'autres moyens de subsistance. En coopération avec 102 partenaires et tous les acteurs de la lutte contre le commerce illégal des espèces les plus proches de l'espèce humaine, nous nous engageons dans la conservation des grands singes et de leur habitat grâce au Projet de survie des grands singes (GRASP). En Afrique, avec le projet sur les réserves de biosphère comme régions modèles dans la lutte contre le braconnage en Afrique (BRAPA), soutenu par le Gouvernement allemand, nous nous efforçons de lutter contre les menaces que représentent le braconnage de subsistance et le commerce illégal. Les actions du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le bassin du Congo ou dans des sites marins comme le récif de la barrière du Belize montrent comment nous travaillons à conserver les espèces sauvages dans les différents habitats protégés par les sites du patrimoine mondial. Dès les premiers stades de l'éducation, il faut modifier notre façon de penser et d'agir pour conserver la vie sauvage, ce qui est l'objet du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable de l'UNESCO.

« Nous manquons de temps pour sauver certaines des espèces mondiales les plus emblématiques », a déclaré en mars dernier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en annonçant un projet de Campagne de coalition mondiale pour mettre fin au commerce illégal des espèces sauvages.

L'avenir de la nature est entre nos mains et nous devons agir dès maintenant. Tel est le message de l'UNESCO aujourd'hui.

Irina Bokova